

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 24 mars 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 10-01 du 24 mars 2022

### PERCEPTION D'UNE SUBVENTION POUR LA MISSION MÉTROPOLITAINE DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES – CONVENTION ANNUELLE 2021 AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

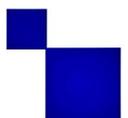
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP2021-315 du 22 septembre 2021 relative à la politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France – 4<sup>ème</sup> Affectation pour 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- AUTORISE la perception de la Région Île-de-France d'une subvention d'un montant de 80 000 € pour soutenir le Département dans la réalisation de l'action de Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades ;

- APPROUVE la convention à conclure avec la Région Île-de-France pour le financement de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, dont le projet est ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Thibault*

pour le Comité de pilotage de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*